PASSAGES, BANCS ET REPÈRES

« Ceux qui peuvent sortir ne comprennent pas toujours ceux qui ne le peuvent plus »

Avec « Passages, Bancs et Repères » des seniors partagent leur perception des rues, des chemins, des pauses et des repères qui composent leur vie quotidienne dans le quartier. Les photographies exposées racontent leurs expériences ordinaires mais essentielles : rejoindre un lieu important, trouver son chemin, s'arrêter un moment, se sentir en sécurité, reconnaître un endroit familier, ou au contraire hésiter devant un carrefour, éviter un passage compliqué ou un espace peu accueillant.

Née du projet DemSCAPE-VD, cette exposition montre que la mobilité ne se résume pas au simple fait de se déplacer. Elle touche à l'autonomie, au sentiment d'appartenance, à la possibilité de continuer à participer à la vie sociale et de rester en lien avec les lieux qui comptent. En mettant en lumière ce qui encourage et ce qui freine les déplacements des personnes âgées vivant avec ou sans difficultés cognitives ou de mobilité, elle propose un regard attentif et humain sur nos communes.
Elle nous invite collectivement à imaginer des espaces publics plus lisibles, plus confortables et plus inclusifs pour toutes et tous.

En donnant la parole au regard des personnes concernées « Passages, Bancs et Repères » invite le public à découvrir autrement l'espace public et à réfléchir à ce qui rend une commune plus accueillante, plus accessible et plus inclusive. L'exposition cherche ainsi à sensibiliser habitantes et habitants, proches, professionnel·les et décideurs à l'importance d'un environnement qui permette aux aînés de continuer à se déplacer, à s'orienter, à participer et à se sentir pleinement membres de leur communauté.

Regards de seniors sur leur mobilité à Bussigny

S'inscrivant dans la stratégie Vieillir2030 du Canton de Vaud, DemSCAPE-VD est un projet de recherche appliquée mené par plusieurs écoles de la HES-SO en partenariat avec deux communes du canton : Bussigny et Yverdon-les-Bains.

Une exposition différente est présentée dans chacune des deux communes, mettant en lumière des résultats et des ressentis propres à chaque territoire.

Équipe de recherche :
- Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) : Isabel Margot-Cattin (cheffe de projet), Romain Bertrand, Christine Mabon
- Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR) : Derek Christie, Valérie Müller, Selma Riedo
- Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) : Yves Delacrétaz, Florent Joerin, Victor Zuccone, Noé Goy
- ECAL/Ecole cantonale d'art de Lausanne : Laurent Soldini

Partenaires communaux :
- Commune de Bussigny : Julien Ineichen
- Commune dYverdon-les-Bains : Quentin Tonnerre

Partenaire international :
- Simon Fraser University, Vancouver, Canada : Habib Chaudhury

Partenaires de soutien :
- Le senior-lab
- Centre Leenaards de la Mémoire, CHUV : Sabrina Carlier
- Mobilité Piétonne Suisse : Jenny Leuba
- Association Alzheimer Vaud : Caroline Qurashi
- Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) : Margot Varennes
- Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APREMADOL) : Sabine Million

Soutien financier :
- Canton de Vaud – Stratégie Vieillir2030
- Fondation Leenaards
- Fondation Marina Cuennet-Mauvernay

www.demscape.ch

Expositions Passages, bancs et repères :

Photographies :
- ECAL : Alizée Quinche

Graphisme et Typographie Iconic :
- ECAL : Stephanie Wilson

Impression :
- ECAL : Guillaume Gameiro

Montage :
- Voirie de Bussigny : Jacky Jaunin et équipe

Remerciements à la commune de Bussigny et aux personnes ayant participé aux entretiens.

Exposition visible jusqu'au 21 juin 2026.

Vous êtes ici

- 1a Arrêt de bus Sullens, chemin de Cocagne
- 1b Arrêt de bus Riettaz, chemin de Cocagne
- 2a Chemin du Parc
- 2b Chemin de Gravernay
- 3 Rue Saint-Germain
- 4 Jardin du Grand-Record
- 5 Rue de Remanan
- 6 Chemin Champ Perrin
- 7a Rue des Collèges
- 7b Chemin de Gravernay
- 8a Chemin de Cocagne
- 8b Chemin de Riettaz

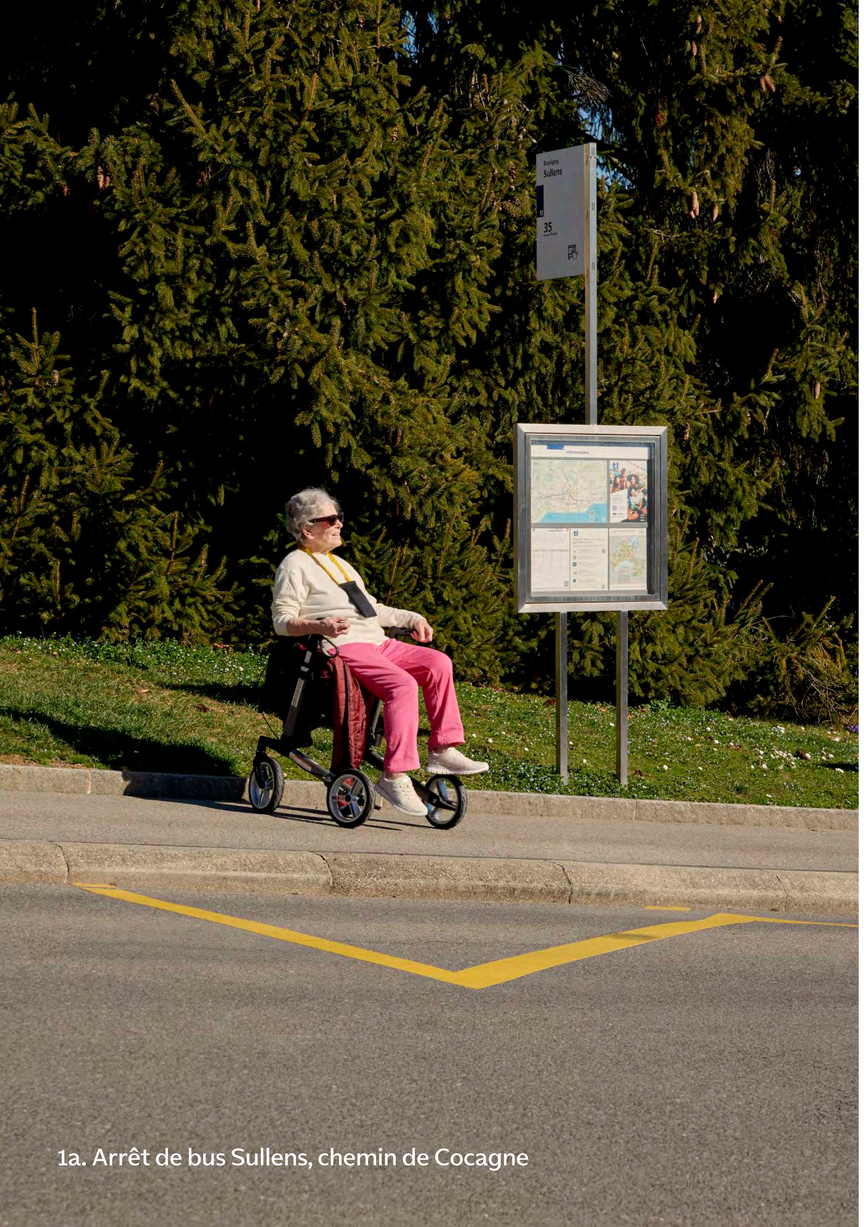

1a. Arrêt de bus Sullens, chemin de Cocagne

« Là il est équipé d'un banc, l'arrêt. C'est pour ça que quand je peux, je viens ici »

Choisir le bon arrêt de bus

Par une belle journée printanière, nous avons rendez-vous pour un entretien mobile. Une dame de 82 ans souhaite prendre le bus afin de tester le nouvel arrêt situé près de la gare. Sur le trajet, elle en profite pour observer quels arrêts sont les plus accessibles pour elle avec son rollator.

Avant de partir de chez elle, Madame consulte sa montre. Elle connaît les horaires de bus aux arrêts proches de son domicile et confirme que nous avons le temps d'aller « au bon ».

Pour Madame, tous les arrêts ne se valent pas. Elle préfère parcourir 150 mètres en faux plat montant plutôt que 30 mètres en légère descente afin d'atteindre un arrêt qu'elle considère comme « le bon ». Cet arrêt est équipé d'un abri, d'un banc, d'un éclairage et d'informations sur les horaires. Il est aussi situé sur une ligne droite, ce qui permet au chauffeur d'arrêter le véhicule au plus près du quai, facilitant ainsi la montée dans le bus.

Cette situation montre que la qualité et l'implantation des arrêts de bus peuvent être déterminantes pour l'utilisation des transports publics.

1b. Arrêt de bus Riettaz, chemin de Cocagne

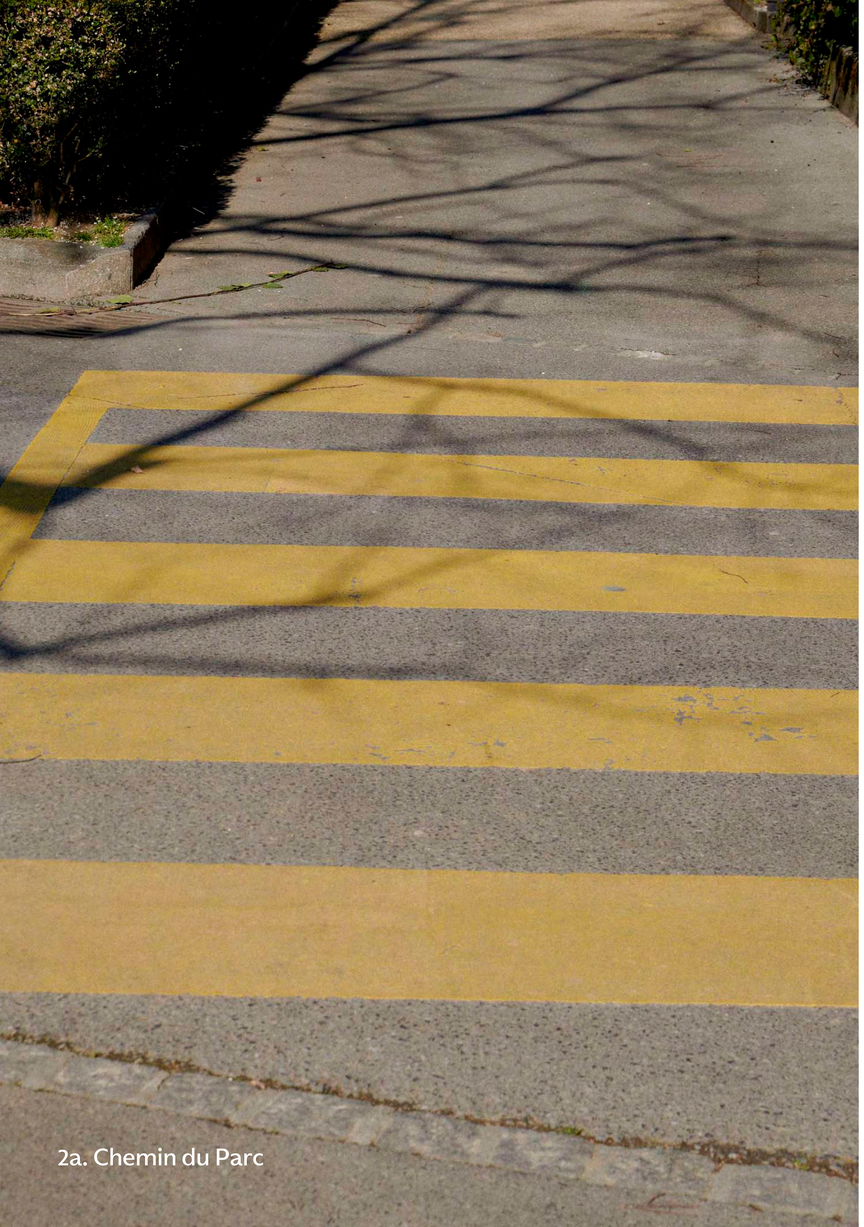

2a. Chemin du Parc

« Chez nous, c'est 30 à l'heure et ils ont supprimé les passages pour piétons. J'ai dit : donc on est prioritaire. Mais non, pas du tout ! »

Traverser en sécurité

Nous marchons sur une rue étroite à double sens de circulation, sans espace dédié aux piétons. Cet inconfort momentané amène une dame de 82 ans à parler d'un article qu'elle a lu quelques jours plus tôt dans le journal et qui l'a beaucoup étonnée.

Elle pensait que l'absence de passages piétons signifiait que les piétons étaient prioritaires partout. Or, ce principe n'est valable que dans les zones de rencontre (à 20 km/h). Cette mauvaise compréhension aurait pu conduire Madame à se retrouver dans des situations dangereuses. Un apprentissage et un entraînement aux zones à 20km/h et 30km/h est essentiel puisque la loi n'autorise pas les passages piétons. Cela questionne également l'utilisation de ces espaces partagés pour des personnes avec troubles de la vue, pour qui les contrastes amenés par les marquages au sol sont essentiels.

Un passage pour piétons devrait être situé dans un endroit offrant une bonne visibilité pour les conducteurs et les piétons, être utilisable de jour comme de nuit, et permettre une traversée la plus courte possible.

Ces aménagements contribuent à rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour toutes et tous.

2b. Chemin de Gravernay

3. Rue Saint-Germain

« Je suis rentrée des commissions. Il faisait chaud, j'étais un peu fatiguée. J'ai trempé mes mains dans l'eau, je me suis assise là et j'ai mangé une pêche »

Une pause sur le chemin

Une dame de 90 ans profite de notre venue pour tester sa capacité à se rendre à pied jusqu'au centre du village, ce qui est son objectif. Elle nous raconte qu'elle avait pu faire ce trajet au début de son installation dans le quartier, avant que sa santé ne se dégrade.

Le parcours qu'elle emprunte est relativement accessible, mais il est minéral et peu végétalisé. En été, l'exposition au soleil peut rendre le trajet plus éprouvant. C'est alors que Madame découvre ce lavoir fleuri, véritable îlot de fraîcheur sur son chemin. Elle s'y arrête pour se reposer, se rafraîchir et reprendre des forces.

Ces lieux de pause, qui offrent à la fois ombre, fraîcheur et possibilité de s'asseoir, contribuent à rendre les déplacements à pied plus agréables, plus accessibles et parfois tout simplement possibles. Ils peuvent aussi devenir des espaces de rencontre et d'échange entre les personnes qui habitent le quartier.

Pour Madame, cette halte est un véritable émerveillement, qui lui offre la possibilité de se déplacer à nouveau dans le quartier.

3. Rue Saint-Germain

4. Jardin du Grand-Record

« Des fois, je passais de l'autre côté parce que je connaissais des gens qui étaient là, on se reconnaissait et on discutait »

Des rencontres au détour du chemin

Nous marchons aux abords des jardins communautaires. Ce lieu fait remonter à une dame de 80 ans des souvenirs.

Elle se rappelle qu'il lui arrivait de venir spécialement dans ce quartier pour passer près des jardins et observer les personnes qui y travaillaient, discutaient ou partageaient un moment entre proches. Ces passages étaient souvent l'occasion de brèves rencontres spontanées et amicales.

Avec l'avancée en âge, les deuils successifs et l'éloignement des familles, les contacts sociaux se réduisent progressivement. Ces échanges informels — quelques mots sur la météo, la saison ou les plantations — deviennent alors précieux et permettent de maintenir un sentiment de lien et d'appartenance à la communauté.

Les espaces de nature en ville, comme les jardins communautaires, offrent ainsi des lieux vivants où il est possible à la fois de profiter de la végétation et de rencontrer d'autres habitant·es. Ils créent des occasions simples de sociabilité dans l'espace public et contribuent au bien-être des personnes qui y passent ou qui s'y arrêtent.

4. Jardin du Grand-Record

5. Rue de Remanan

« Je connais une dame, elle a aussi un certain âge. Elle vient des fois s'asseoir sur le banc devant chez moi, alors je vais un moment vers elle »

Le banc comme lieu de pause et de rencontre

Un homme de 86 ans aime marcher dehors. Il profite, dès qu'il le peut, d'aller faire quelques pas, même s'il lui arrive de se perdre à cause de ses problèmes de vue.

Lorsque nous passons devant un banc près de chez lui — qu'il situe davantage qu'il ne le distingue — il nous explique que, pour lui, un banc n'est pas indispensable pendant ses déplacements : ses jambes lui permettent encore de marcher sans devoir s'arrêter. En revanche, ces assises sont pour lui des lieux propices à la contemplation ou aux échanges avec d'autres personnes.

Pour certaines personnes, âgées ou en situation de handicap, les déplacements sont plus limités, et avec eux les occasions de rencontres et de stimulation. La présence de bancs confortables, bien situés, faciles d'accès et utilisables en toute saison permet alors de profiter de l'environnement, d'observer la vie du quartier et d'entrer en relation avec d'autres personnes, même sans aller très loin de chez soi.

Ainsi, un simple banc peut devenir un point d'ancrage dans la vie sociale d'un quartier.

5. Rue de Remanan

6. Chemin Champ Perrin

« Alors ils nous disent qu'on peut s'assoir ici… Non mais écoutez, franchement ! »

Un banc, mais pour qui ?

Une dame de 90 ans nous explique que, s'il y avait des bancs confortables à l'extérieur près de son immeuble, elle irait volontiers s'y asseoir.

Pour elle, le confort commence par l'emplacement : un lieu calme, mais offrant une vue sur un peu d'activité — un chemin de promenade, un espace de jeux, des passants. C'est aussi la possibilité de profiter du soleil ou de l'ombre selon les moments de la journée, avec un accès sûr, plat et non glissant.

La conception du banc est tout aussi importante : une assise à la bonne hauteur, un dossier pour s'appuyer, des accoudoirs pour aider à se relever et la possibilité de poser les pieds au sol. Un banc adapté, agréable et accueillant, en somme.

Lorsque ces éléments ne sont pas réunis, le banc devient inutilisable et perd sa convivialité. À l'inverse, un mobilier urbain bien conçu peut permettre de se reposer, d'observer la vie du quartier et de partager un moment avec d'autres personnes.

On peut aussi imaginer des aménagements favorisant l'échange, par exemple des bancs disposés pour discuter sans être forcément assis côte à côte, ou un petit espace pour poser ses affaires.

6. Chemin Champ Perrin

7a. Rue des Collèges

« Quand on était enfant, on passait par le chemin qui se trouve derrière la ferme-là. Ça permet de déboucher là-bas au fond »

Le patrimoine comme repère

Une dame de 89 ans nous emmène sur son chemin de promenade habituel. Elle ne peut pas marcher longtemps, car la fatigue arrive vite, et ses problèmes de mémoire la conduisent à emprunter presque toujours le même trajet.

Ce parcours est devenu une habitude. Elle n'a pas besoin de réfléchir à la direction à prendre : les repères du village lui sont familiers, car elle y vit depuis toujours. Chaque bâtiment ancien évoque un souvenir, une histoire, un moment du passé.

En passant près de cette ferme, Madame sait qu'un petit sentier traverse discrètement le paysage offrant un chemin plus calme, à l'écart de la circulation. Ce passage est aussi l'occasion d'observer la nature et la vie du quartier, comme ces enfants qui jouent dans la cour de l'accueil de jour voisin.

Ces repères du quotidien — bâtiments anciens, chemins connus, paysages familiers — facilitent l'orientation et rendent les déplacements plus rassurants. Ils contribuent à maintenir un lien entre les habitant·es, leur environnement et l'histoire du lieu.

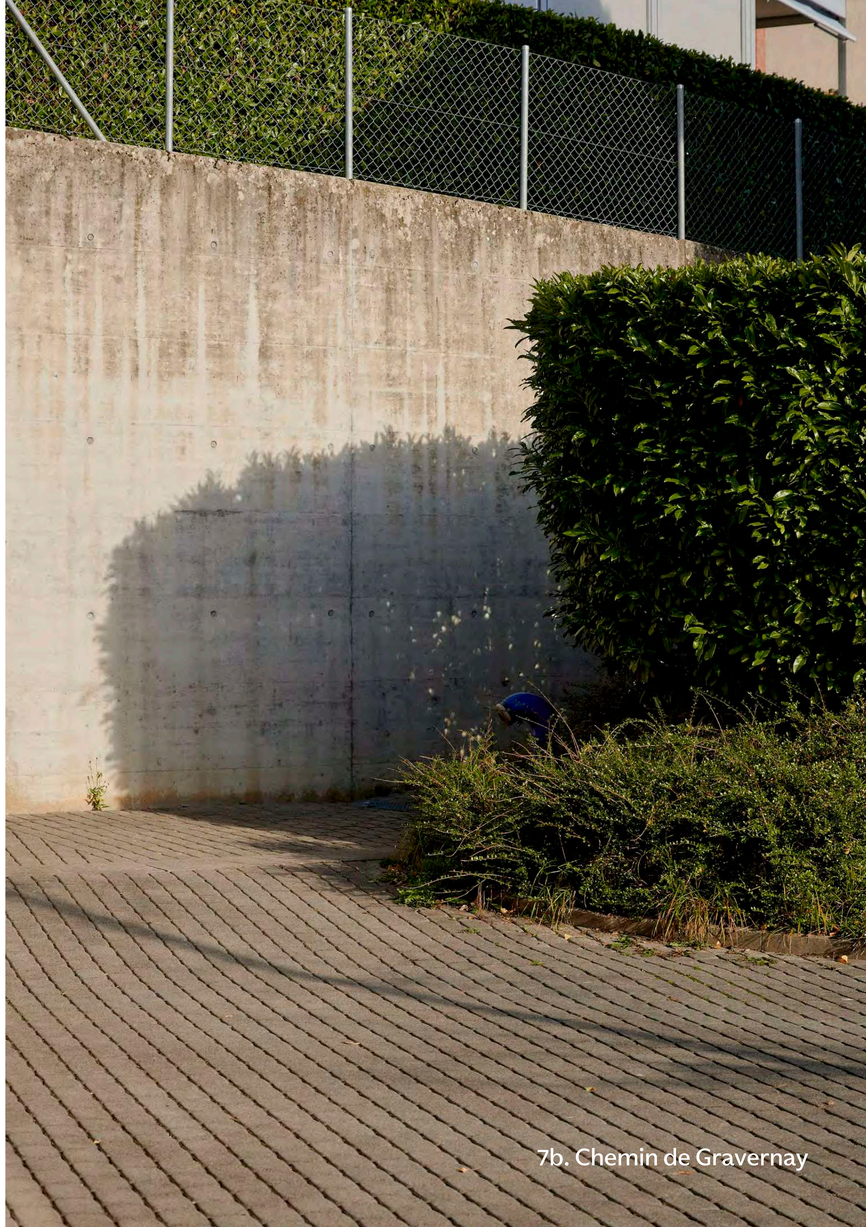

7b. Chemin de Gravernay

8a. Chemin de Cocagne

« Ça évite la route qui est très passante. Mais il y a des escaliers au bout ou pas ? Parce qu'avec le rollator si je tombe sur des escaliers, c'est fini »

Un chemin praticable ?

Une dame de 82 ans préfère passer par des chemins à travers les habitations plutôt qu'aux abords d'une route fréquentée. Parfois, ce sont des passages agréables et plus directs mais il arrive aussi qu'ils soient difficiles, voire impossibles à emprunter pour certaines personnes.

Sans indication sur l'aménagement du chemin, Madame s'interroge : le passage est-il vraiment praticable avec son rollator ? Des pavés irréguliers, une flaque d'eau ou quelques marches suffisent à rendre le trajet inutilisable ou dangereux.

Pour être réellement utilisables, les lieux de passage pour piétons doivent être clairement identifiables et pensés pour toutes les mobilités : un sol lisse et stable, sans marches ni obstacles, et avec le moins de dénivelé possible. Lorsque la pente est inévitable, des appuis ou des possibilités de pause peuvent faciliter la progression pour les personnes qui en ont besoin.

Un chemin confortable est aussi un chemin lisible. Une signalétique claire, un contraste visible entre les bords et la voie de circulation, ainsi qu'un bon équilibre entre ombre et luminosité : c'est ce qui permet à tout un chacun de se déplacer en sécurité.

Ainsi, un chemin ou passage piétonnier ne doit pas seulement exister : il doit pouvoir être utilisé par toutes et tous.

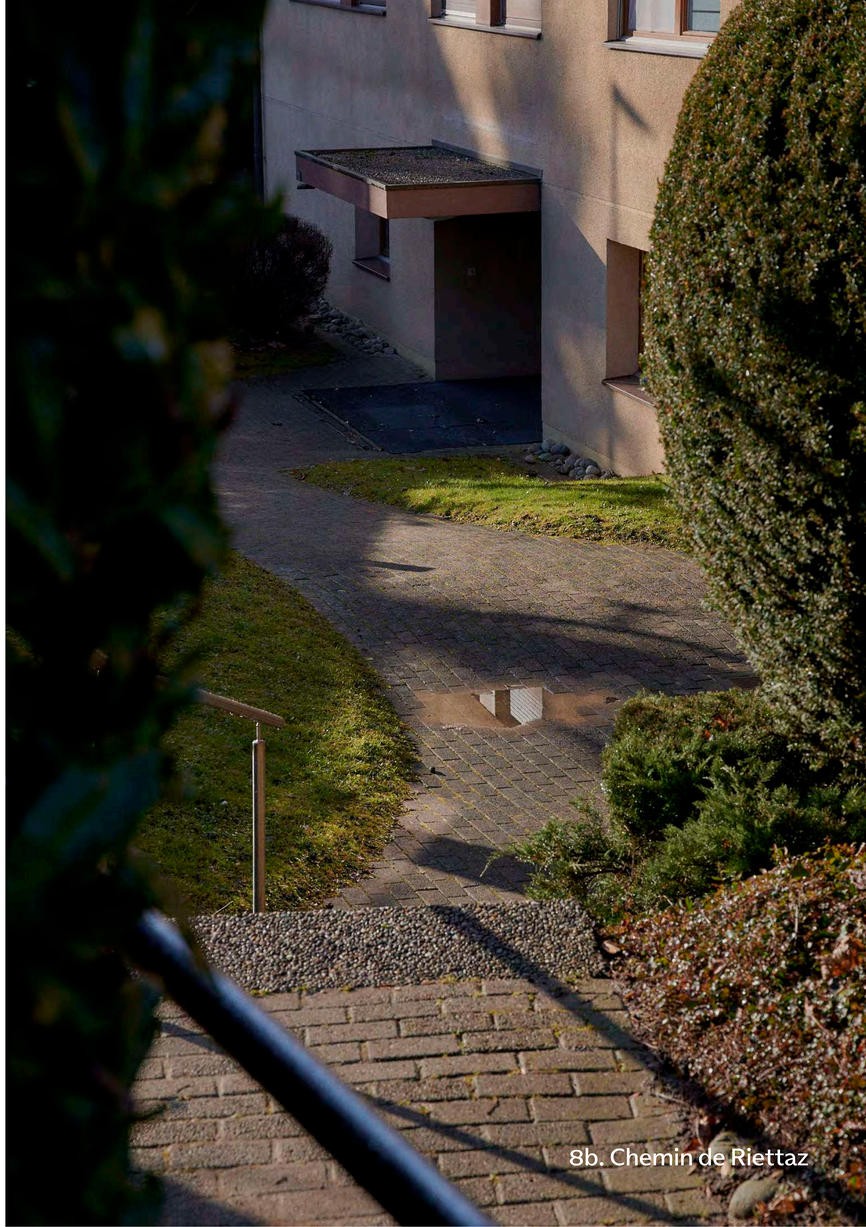

8b. Chemin de Riettaz